



HAMBACH Affaire Hambrégie

La cour d'appel a dit non

La cour d'appel de Nancy a rendu son délibéré vendredi dans l'affaire Hambrégie. Les permis de construire et d'exploiter de la centrale électrique, projet porté par Direct Énergie sur la zone industrielle Europôle 2 à Hambach, sont annulés. La cour a ainsi confirmé la décision du tribunal administratif de Strasbourg datée de 2012.

«**C**ela fait cinq ans que nous nous battons, je suis ravie de l'issue du jugement ! » s'enthousiasme Isabelle Hoellinger, porte-parole de l'ADPSE, association de défense contre la pollution de Sarreguemines et environs. En 2009, lorsqu'un permis de construire a été déposé pour une centrale de production électrique à cycle combiné gaz, une poignée d'habitants ont ranimé l'association en sommeil. Elle existait depuis une trentaine d'années, et ses statuts devaient être rafraîchis. Comme la modification des statuts est intervenue après le dépôt du permis de construire, le tribunal administratif a jugé à l'époque le recours de l'association contre ce permis irrecevable.

« S'ils veulent aller en cassation, ils perdront encore »

Qu'à cela ne tienne ! L'ADPSE avait anticipé et s'était ligüée avec l'association Mirabel-Lorraine nature environnement et l'association pour la défense de l'environnement et la lutte contre la pollution en Moselle-Est. Le recours commun des trois associations a été pris en compte par le tribunal administratif grâce aux deux dernières, et le permis de construire est annulé en 2012. Plusieurs arguments étaient avancés, notamment les risques de nuisances et l'intégration paysagère, mais celui qui a été retenu par les juges a été l'illégalité de la modification du PLU de Ham-



Depuis cinq ans, des manifestations contre Hambrégie ont mobilisé Alsaciens et Lorrains. PHOTO - ARCHIVES DNA

bach qui permettait l'installation de Hambrégie. La société a fait appel de cette décision, soutenant que la modification du PLU n'avait rien à voir avec la centrale. Peine perdue, vendredi dernier, les juges d'appel ont confirmé la décision du tribunal administratif. Hambrégie doit aussi verser 1 000 euros à l'association Mirabel-Lorraine nature environnement et l'association pour la défense de l'environnement et la lutte contre la pollution en

Moselle-Est. La commune de Herbitzheim, qui soutenait la demande d'annulation du permis de construire en intervention volontaire, n'a en revanche pas obtenu les 5 000 euros qu'elle réclamait à Hambrégie pour une violation du code de justice administrative. En parallèle, trois recours distincts avaient été déposés contre le permis d'exploiter. L'ADPSE, avec cette fois ses statuts à jour, et la commune de Her-

bitzheim attaquaient au motif de l'absence de capacités financières et techniques. La commune de Sarralbe posait un recours au motif de l'illégalité du PLU, à nouveau. Le tribunal administratif a donné raison aux trois requérants il y a deux ans, mais Hambrégie a attaqué les trois jugements en appel, de même que le ministère de l'Écologie.

Engagements pas assez concrets
« Nous craignons qu'en appel Sarralbe

soit déboutée. Entre-temps, la commune de Hambach avait procédé à une vraie révision de son PLU, légale, et non à une simple modification. » Hambrégie devait aussi apporter des engagements bancaires, des contrats signés avec des constructeurs, ce qui aurait mis le recours de Herbitzheim et de l'ADPSE à mal également. Mais vendredi, les juges de la cour d'appel de Nancy ont estimé que les engagements d'Hambrégie n'étaient pas suffisamment concrets. La société a vu son appel rejeté, ainsi que le ministère de l'Écologie. La cour d'appel de Nancy a décidé de rendre un jugement commun pour les trois recours. Ainsi, même Sarralbe, qui n'attaquait qu'avec l'argument devenu obsolète de l'illégalité du PLU, a obtenu gain de cause. La société Hambrégie doit verser à la commune de Sarralbe, à la commune de Herbitzheim et à l'ADPSE la somme de 1 000 euros, et l'État versera 1 000 euros supplémentaires à la commune de Sarralbe. Mais tout n'est pas fini. Direct Énergie, qui n'a pu être contactée, peut encore porter l'affaire devant le conseil d'État. « Si c'est le cas, nous continuerons à nous battre. Notre dossier est solide, même si Hambrégie affirme que nous n'avons pas gagné sur des arguments environnementaux. » Michel Kuffler, maire de Herbitzheim, est ravi aussi. « S'ils veulent aller en cassation, ils perdront encore. Ils ont deux mois pour se décider. En deux ans, ils n'ont pas trouvé de financeurs. Je ne vois pas pourquoi ils en trouveraient maintenant alors que la conjoncture est de plus en plus difficile et que les centrales sont déficitaires. Mais s'il le faut, nous nous battons deux ans de plus. » ■

MARIE GERHARDY

PETERSBACH Sapeurs-pompiers

La caserne a 20 ans

Dimanche, la journée portes ouvertes chez les sapeurs-pompiers aura été un événement marquant : c'était le 20^e anniversaire de l'inauguration de la caserne abritant le centre de secours de Petersbach.

LORS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE, le colonel Jérôme Sotty, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, a procédé à la revue des troupes avec le député Patrick Hetzel et la conseillère générale Louise Richert. Puis l'harmonie de Petersbach, sous la direction de Serge Drommer, a joué La Marseillaise. Après avoir salué les personnes présentes, le lieutenant Jean-Claude Dorschner, président de l'amicale des sapeurs-pompiers, a excusé le maire Christian Schmitt, hospitalisé pour un problème de santé, avant d'exprimer sa reconnaissance à celui qui était chef de centre de 1980 à 1989. Et de poursuivre : « La journée permet aux habitants de rencontrer les acteurs de leur sécurité. Elle suscitera peut-être aussi des vocations auprès des jeunes. »

420 interventions ont été effectuées en 2013

Pascal Meunier, chef de l'unité territoriale de Petersbach, a souhaité la bienvenue aux élus, sapeurs-pompiers et leurs supérieurs, musiciens de l'har-



Le chef de l'unité territoriale a procédé à la revue des troupes. PHOTO DNA

monie, Grands Chais de France et à la gendarmerie. Il a rappelé que le nouveau bâtiment du centre de secours, créé en 1895, a été inauguré le 15 octobre 1994. La section est constituée de 80 sapeurs-pompiers actifs et de 21 jeunes sapeurs-pompiers qui interviennent sur 12 communes pour une population de 4 868 habitants. En 2013, 420 interventions ont été

effectuées. Pascal Meunier a par ailleurs souligné le dévouement et la bravoure des soldats du feu qui, au fil des ans, se sont investis sans compter dans leur mission. Et de poursuivre : « Nous remercions les élus pour leur engagement et leur soutien à nos côtés, la direction des Grands Chais de France qui permet à douze d'entre nous de quitter leur poste de travail

pour porter secours à la population. » À son tour, le colonel Sotty a exprimé son plaisir d'avoir assisté à « cette magnifique présentation. L'unité atypique a montré toute son importance. On peut s'appuyer sur elle. » Pour Louise Richert, « les sapeurs-pompiers représentent l'idéal d'engagement citoyen au service du bien commun. Ils servent ce qu'il y a de

plus précieux : la vie et les biens matériels et immatériels. À Petersbach, cet engagement relève d'une tradition bien ancrée. »

À son tour, le député Patrick Hetzel a noté l'attachement aux sapeurs-pompiers sur le territoire. « Extrêmement appréciés de la population pour leur engagement dans la durée, ils sont une valeur sûre. » Et de souligner le lien intergénérationnel qui est essentiel dans la transmission des valeurs chères aux soldats du feu. Durant la journée, divers exercices ont permis de sensibiliser le public aux risques routiers et domestiques, de pratiquer les premiers gestes de secourisme et de manipuler le matériel. Les pompiers ont d'abord effectué un sauvetage sur la tour, une opération commentée par l'adjudant-chef Jérémie Molaro. Un accident a également été simulé. « Un cyclomotoriste est renversé sur la route. Le citoyen lambda, qui intervient en tant que secouriste isolé, protège les occupants de son véhicule et alerte les secours », explique Jérémie Molaro. D'autres démonstrations ont eu lieu : feu de friteuse, extraction d'une victime par désincarcération, intervention sur un véhicule terrestre qui prend feu ou encore déclenchement d'airbag, réalisés par le sergent-chef Philippe Zilliox, du centre de secours de Hochfelden. ■

M.-TH.D.